

Notice explicative du projet N°7.13

Aménagement de parkings végétalisés sur la Commune de Saint-André-de-l'Eure

Fiche-dispositif N°7 : amélioration de la qualité des services à la population dans une perspective de développement durable

Comité de Programmation du 4 juin 2012

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ Contexte :

En tant que chef-lieu de canton, la Commune de Saint-André-de-l'Eure offre un niveau de service important pour les Communes alentours, notamment un collège, une gendarmerie, une médiathèque, la Poste, le trésor public, un stade, des étangs et prochainement une maison de santé.

Les résidents des Communes alentours s'y rendent donc régulièrement pour bénéficier des services proposés ainsi que des commerces. Les déplacements étant essentiellement réalisés en voiture, ces flux génèrent des besoins en stationnement.

L'étude menée par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE) sur les déplacements à Saint-André-de-l'Eure a mis en évidence une problématique de stationnement « ventouse » et révélé des difficultés d'accès et de circulation dans le centre-bourg. En effet, le taux d'occupation des aires de stationnement dans ce secteur est proche de 100% durant les heures ouvrables.

Afin de pallier ces faiblesses, les élus de Saint-André-de-l'Eure ont décidé d'aménager de nouvelles aires de stationnement. Celles-ci devront desservir les nouveaux services comme la prochaine maison de santé et améliorer l'accès aux services éloignés du centre-bourg, comme les étangs ou encore le stade et le cimetière. Il s'agit ici de favoriser un stationnement « intelligent » en optimisant l'occupation de l'espace.

Les travaux d'aménagement seront effectués sur plusieurs années afin de parvenir à une végétalisation complète des nouvelles aires de stationnement. La végétalisation a été choisie dans le but de limiter le ruissellement et de requalifier certains espaces, qui se trouvent aujourd'hui en état de friches.

➤ Objectifs du projet :

- Proposer des parkings pour améliorer l'accès aux services situés en centre-bourg
- Limiter l'imperméabilisation des sols grâce à une végétalisation, voire une revégétalisation des aires de stationnement
- Améliorer le cadre de vie en proposant des aires agréables à utiliser mais aussi à traverser à pieds

➤ Public ciblé :

- Habitants de Saint-André-de-l'Eure et des Communes limitrophes
- Usagers des équipements desservis (sportifs, touristes, etc.) notamment les actifs travaillant à Saint-André

➤ Contenu :

L'opération comporte l'aménagement de six aires de stationnement végétalisées. Toutes sont situées en périphérie du centre-bourg afin de délester celui-ci de la circulation motorisée. Les parkings seront situés sur des itinéraires de cheminements doux pour permettre à leurs usagers de rejoindre rapidement et en toute sécurité le centre-bourg.

A chaque fois, la technique de végétalisation utilisée sera celle des dalles evergreen, soit des dalles entièrement recouvertes d'herbe. Les accès aux emplacements seront réalisés en dalles drainantes afin de limiter également l'imperméabilisation des sols sur ces surfaces.

Seules trois aires de stationnement végétalisées sur six sont prises en compte dans le présent dossier.

Les trois autres aires sont, en effet, inéligibles au programme LEADER en raison de leur éloignement des services à la population ou du fait qu'elles desservent des bâtiments régaliens.

- **Aménagement pour le stade et le cimetière : Création de 27 emplacements végétalisés dont un place pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).**
Résoudre le stationnement anarchique pour dégager la chaussée et sécuriser ainsi cette voie de circulation.
- **Aménagement pour les étangs : Création de 8 emplacements végétalisés**
Revégétaliser cet espace pour le requalifier tout en améliorant la desserte des étangs.
Renforcer le cheminement doux possible vers le centre-bourg.
- **Aménagement pour la maison médicale : Création de 28 emplacements végétalisés**
Revégétaliser cet espace pour le requalifier tout en améliorant la desserte de la maison médicale.
Renforcer le cheminement doux possible vers le centre-bourg.

L'aménagement de nouveaux parkings sera combiné à la mise en place de zones bleues dans le centre-bourg afin de limiter la durée du stationnement et donc de lutter contre les véhicules « ventouses ».

➤ Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :

- Septembre 2011 : définition du projet
- Début 2012 : lancement des consultations des entreprises et analyse des offres
- Avril 2012 : début des travaux aux abords du collège et du cimetière
- Mai 2012 : début des travaux aux abords des étangs
- Fin 2012 - début 2013 : début des travaux aux abords de la maison de santé
- Printemps 2013 : fin des travaux

2. Localisation de l'opération

➤ Lieu de réalisation de l'opération :

- Rue de Foucrainville : parking desservant le stade et le cimetière
- Route de Jumelles : parking desservant les étangs
- Rue du Maréchal Joffre : parking desservant la maison médicale

➤ Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :

- Saint-André-de-l'Eure
- Communes limitrophes

II. EVALUATION DU PROJET

➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

Nombre d'emplacements pour véhicules légers créés : 63 places dont 2 places PMR

➤ Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :

Part des places végétalisées sur la totalité des emplacements de stationnement de la Commune : 25%

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Les besoins ont été mis en évidence lors d'une réunion de quartier à laquelle participaient des habitants et des commerçants du centre-bourg.

Suite à ce constat, les élus de Saint-André-de-l'Eure ont commandé une étude au CETE afin de définir les enjeux en termes de déplacements et de stationnement sur la Commune.

Caractère pilote/Innovation :

Ce projet est exemplaire dans la lutte contre le ruissellement en raison de la systématisation de la végétalisation des aires de stationnement. L'engagement des élus est fort dans ce domaine puisque tous les nouveaux aménagements de parkings, y compris ceux non éligibles au programme LEADER, feront l'objet d'une végétalisation.

Diagnostic ascendant :

- Qui a réalisé le diagnostic/constat ?

Les élus après consultation des habitants de la Commune

- Comment ? A travers la réunion de quartier puis l'étude du CETE

- A quelle échelle ?

Projet défini à l'échelle de Saint-André-de-l'Eure

- Un document a-t-il été réalisé ?

L'étude du CETE précise les besoins en stationnement dans les différents quartiers de la Commune. Les plans d'aménagement d'ensemble précisent l'aspect final des aires stationnements végétalisées.

Social :

La création d'aires de stationnement permet d'améliorer l'accessibilité aux équipements desservis.

Cet aménagement, environnementalement vertueux, doit permettre de déclencher une prise de conscience chez ses usagers : une autre façon d'aménager l'espace est possible en dehors de l'artificialisation des sols.

Ecologie/Environnement :

Création d'un aménagement réduisant les impacts sur le milieu naturel grâce à un effort pour limiter l'imperméabilisation des sols.

L'originalité de la végétalisation d'une aire de stationnement permet d'espérer que ses utilisateurs seront séduits par la qualité de l'équipement et donc plus sensibilisés, voire motivés, par des pratiques vertueuses de respect de l'environnement.

Economie :

Réalisation d'un chantier relativement important, source potentielle de marchés supplémentaires pour les entreprises locales (plus de 100 000€ de travaux pour 3 des 6 aires de stationnement en projet).

La création d'aires de stationnement dédiées aux équipements mentionnés ci-dessus induit indirectement une amélioration de l'accessibilité aux commerces du centre-bourg qui pourraient ainsi être dynamisés par cette opération.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Rue de Foucrainville (stade) : 27 places et accès perméable	52 558,20
Route de Jumelles (étangs) : 8 places	16 160,50
Rue du Marechal Joffre (maison médicale) : 28 places	37 237,61
Coût prévisionnel du projet	105 956,31

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Autofinancement	47 680,34
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	47 680,34
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	
	58 275,97
Sous-total financements publics	105 956,31

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0,00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00

TOTAL = coût général du projet	105 956,31
---------------------------------------	-------------------